



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des gendarmes vaudois sont formés et équipés pour pouvoir sauver des vies en cas de crises cardiaques

Le Service de la santé publique de l'Etat de Vaud et la Police cantonale vaudoise collaborent pour améliorer l'aide au secours sur place en cas de crises cardiaques. Quarante-et-un véhicules sont équipés de défibrillateurs et 580 gendarmes formés à leur utilisation.

Dans le canton de Vaud, chaque jour, deux personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. L'objectif de la collaboration entre le Service de la santé publique (SSP) et la Police cantonale vaudoise (PCV) est de réduire le délai des premières mesures de réanimation. Lorsque les patrouilles se trouvent à proximité d'une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire, elles peuvent dorénavant intervenir. La première aide donnée par les gendarmes ne se substitue pas à l'engagement d'une ambulance ou d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR).

L'ensemble des gendarmes de la police cantonale (580 gendarmes) ont suivi la formation de base BLS-AED (Basic Life Support - Automated External Defibrillation) pour savoir comment prendre les premières mesures d'urgence en faisant une réanimation cardiopulmonaire et en utilisant un défibrillateur. Ainsi 41 véhicules d'intervention de la Police cantonale, répartis sur tout le canton, ont été équipés avec un défibrillateur.

Ces mesures sont prises dans le concept global de renforcement de la collaboration entre le Service de la santé publique de l'État de Vaud et la Police cantonale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 janvier 2018

DSAS, Dr Karim Boubaker, Médecin cantonal, Service de la santé publique, 079 579 64 14; DIS, Jean-Christophe Sauterel, chef Direction prévention & communication, Police cantonale vaudoise, 021 644 80 22